



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question écrite n° 80182

Texte de la question

Mme Chantal Berthelot interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la prolifération d'algues sargasses sur les plages du littoral guyanais. Depuis près d'un mois, les plages du littoral guyanais sont au même titre que les côtes de la Martinique et de la Guadeloupe envahies par des algues sargasses. La situation en Guyane devient particulièrement critique et inquiétante sur l'ensemble du littoral, où ces algues toxiques, et potentiellement mortelles en cas de forte concentration, s'étendent sur plusieurs kilomètres de plage. Ces inquiétudes sont réelles, tant l'apparition de l'algue sargasse a un impact négatif sur l'environnement. En effet, c'est toute une partie de la chaîne écologique qui est perturbée - poissons morts, échoués sur le rivage et disparition des tortues marines -, au moment même où commence en Guyane la saison de ponte signe du déséquilibre engendré par la sargasse. Ce phénomène a également un impact négatif sur l'économie. La fréquentation touristique des plages commence à diminuer, ce qui entraînera une baisse des revenus pour les communes du littoral. La pêche, elle-aussi, s'en retrouve perturbée : les algues sargasses se coincent dans les mailles, qui ne peuvent plus se refermer sur les poissons. Un plan d'action ayant été déjà annoncé pour les Antilles, elle souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour résoudre le problème des sargasses en Guyane.

Texte de la réponse

Pour faire face au phénomène récurrent de la prolifération des algues sargasses, qui touche particulièrement les Antilles depuis plusieurs années, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, a annoncé en mai 2015 lors de son déplacement en Martinique un plan d'action spécifique. Ce plan d'action comporte trois volets. Le premier concerne l'amélioration de la connaissance pour anticiper et agir à la source. Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Martinique portant sur les thématiques de « collecte et valorisation des algues sargasses », un projet de recherche à l'échelle de la région des Caraïbes pour « prévoir les blooms de sargasses dans la région caraïbe et les Petites Antilles » a été retenu. Cette étude a été proposée par l'observatoire du milieu marin martiniquais et est conduite en collaboration avec deux laboratoires américains. Elle a pour objectif de combiner l'analyse des images satellite avec les modèles de courants de surface dans la zone de convergence nord équatoriale, corrélés aux bases de données d'échouages pour produire un modèle de prédiction du risque de présence de sargasses dans la Caraïbe. La Guyane fait bien entendu partie du périmètre de l'étude. Les premiers résultats sont attendus fin 2016. Le deuxième axe concerne le soutien aux collectivités pour ramasser les sargasses et nettoyer le littoral. Des « brigades vertes » constituées d'emplois soutenus par l'État sont mises en place pour aider les collectivités au ramassage des sargasses. L'ADEME envisage de mettre en place des brigades similaires en Guyane. Le dernier volet concerne la mise en place d'infrastructures de gestion et de valorisation des sargasses. Un appel à projets a été lancé par l'ADEME aux Antilles pour une meilleure gestion des crises futures grâce au développement de techniques innovantes. Il s'agit à la fois de trouver des techniques innovantes de ramassage, et d'en gérer l'élimination. Les lauréats de cet appel ont été désignés en juin 2015, les projets commencent donc à se mettre en place. La Guyane pourra

pleinement profiter des projets sélectionnés dans les Antilles et tirer profit des expérimentations qui seront développées. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre du plan interministériel « sargasses » annoncé par communiqué de presse du 31 juillet 2015, le Gouvernement a souhaité compléter et renforcer les actions déjà engagées au printemps dernier pour faire face aux difficultés liées à la présence des sargasses dans les Antilles. Entre autres actions, il a été décidé d'accélérer la recherche visant à identifier l'origine et les causes de ce phénomène. La ministre a donc confié, à l'institut de recherche pour le développement (IRD), la mission de coordination des actions de recherche sur les algues sargasses au niveau français ainsi que la présidence d'un conseil scientifique multi-disciplinaire dont la première mission sera de rédiger un programme de recherche dans l'objectif de structurer une communauté de recherche autour de cette thématique, en regroupant des biologistes, des spécialistes de la télédétection, des courantologues et des océanologues. L'IRD a été invité à collaborer avec le centre de ressources du protocole sur les aires protégées (CAR SPAW) qui travaille déjà sur le sujet. Cette mission de connaissance est pilotée par le commissariat général au développement durable (CGDD). Enfin, la direction de l'écologie, de l'aménagement et du logement (DEAL) de Guyane a rédigé, conjointement avec l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), des recommandations pour un ramassage écologique des algues sargasses, tenant compte de la problématique des tortues marines, à l'attention des collectivités qui ont la charge du ramassage. En effet, les tortues ont parfois des difficultés à rejoindre les plages du fait d'une épaisseur importante d'algues échouées, qu'il convient donc de les ramasser tout en veillant à ne pas détruire les œufs.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Berthelot](#)

Circonscription : Guyane (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80182

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3861

Réponse publiée au JO le : [7 juin 2016](#), page 5078